



**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SÉANCE DU 28 MARS 2022**

Nombre de conseillers en exercice : 29

Objet : **DEL20220328\_47 - (4133) - Voeu - Alerte sur un secteur énergétique français en danger**

Émetteur : Cabinet du Maire

Service :

Rapporteur : Monsieur BRUNEAU Alban

L'an deux mille vingt deux, le vingt huit mars à 18 heures 00, le Conseil Municipal légalement convoqué le 18 mars 2022, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur BRUNEAU Alban, Maire

**Étaient présents :**

Monsieur ANDRIEU Yoan - Madame BEAUDOUIN Valérie - Madame BRETON Marie-Christine - Monsieur BOULANGER Gilles - Monsieur BRUNEAU Alban - Madame COUCHAUX Nathalie - Madame DOUMBIA Marie-Claire - Madame DUBOSQ Fabienne - Monsieur GUÉRIN Marc - Madame HAPÉL Angélique - Monsieur IMZI Ahcène - Madame LEDRAIT Florette - Madame LÉGER Martine - Madame LELLIG Béatrice - Monsieur LOCQUET Mikaël - Madame NGUYEN Marie - Monsieur OTT Martial - Monsieur PIMOR Fabrice - Monsieur ROLLAND Thierry - Monsieur VALIN André - Madame WICHER Cindy

**Absent(s) ayant donné pouvoir(s) :**

Monsieur ALLEAUME Marc pouvoir à Monsieur PIMOR Fabrice - Monsieur BENSLIMANE Mehdi pouvoir à Monsieur IMZI Ahcène - Madame CORREA Rahma pouvoir à Madame NGUYEN Marie - Madame DUBOC Catherine pouvoir à Monsieur BRUNEAU Alban - Monsieur GARCIA Michel pouvoir à Monsieur IMZI Ahcène - Monsieur PITTE Charles pouvoir à Monsieur GUÉRIN Marc

**Absent(s) excusé(s) :**

Monsieur KETTAB Vincent - Madame PION Isabelle - Monsieur SIMON Thomas

**Secrétaire de séance :** Madame WICHER Cindy

## **EXPOSÉ**

Depuis des années les syndicats du secteur de l'énergie interpellent les pouvoirs publics sur l'aberration de la déréglementation du marché de l'énergie et des conséquences sur la souveraineté nationale, la sécurité d'approvisionnement et les prix de l'électricité. Les conséquences pour les ménages, nos industries, PME et sur la transition énergétique seront lourdes.

À l'heure où la guerre en Ukraine et la spéculation entraînent une augmentation sans précédent des prix de l'énergie, le Conseil Municipal est sollicité afin de dénoncer ce projet de désorganisation et de démantèlement du fleuron français de l'énergie, EDF.

**Si ce projet recueille votre accord, je vous propose d'adopter la délibération suivante :**

## **VU**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales.
- La loi NOME du 7 décembre 2010.
- Le vœu du Conseil Municipal de Gonfreville l'Orcher en date du 2 juillet 2018.

## **CONSIDÉRANT**

- Que l'électricité est un bien de première nécessité incontournable et indispensable en situation normale, comme en cas de crise qu'elle soit sanitaire ou climatique.
- Que l'ARENH (Accès Régulé à l'Électricité Nucléaire Historique) est un dispositif permettant aux fournisseurs d'électricité concurrents d'EDF en France, de racheter à l'électricien une partie de sa production nucléaire à prix cassé, au nom de la « concurrence libre et non faussée ».
- Qu'alors qu'EDF devait depuis 2010 fournir 100 TWh (térawatts) de sa production d'électricité nucléaire, le gouvernement lui demande aujourd'hui d'en fournir 120 (sur les 300 à 400 qu'elle produit).
- Que cette vente à perte par EDF au profit de ses concurrents mettait déjà l'électricien français dans une situation ingérable. De plus, étant dans l'incapacité de fournir ces 20 térawatts, elle sera obligée de l'acheter à un prix 5 à 10 fois supérieur à celui auquel elle devra le livrer à ses propres concurrents, ce qui constitue une aberration et met en danger l'électricien français.
- Qu'EDF et ses salariés ont toujours démontré et en particulier au plus fort d'une période marquée par la crise sanitaire, leur rôle essentiel dans la sécurité en alimentation électrique et la qualité du service public de l'énergie, au service de la transition énergétique grâce notamment à une électricité produite par le mix le plus décarboné d'Europe par l'alliance du nucléaire, de l'hydraulique, du solaire, de l'éolien et du thermique.

## **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Après en avoir délibéré,

**DEMANDE**

- Au gouvernement de revenir sur sa décision de relever le plafond de fourniture d'électricité à ses concurrents de 100 à 120 térawatts et plus généralement de revenir sur le dispositif de l'ARENH (Accès Régulé à l'Électricité Nucléaire Historique) qui met en péril EDF.

- Au gouvernement le bilan des 20 années de libéralisation du marché de l'électricité, notamment en terme de prix pour les consommateurs, de sous-rémunération et d'endettement pour EDF.

Adoptée à l'unanimité.

Délibération conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal de Gonfreville l'Orcher.

À Gonfreville l'Orcher, le 28 mars 2022.

Le Maire,  
Alban BRUNEAU

